

Envoi : 18/11/2019  
Réception par le Préfet : 18/11/2019  
Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-3-5  
Séance du vendredi 15 novembre  
2019

### **ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMME A132)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

**ABSENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise les affectations et les désaffectations des montants par millésimes d'autorisations de programme, tels que détaillés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité